



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

déremboursement de médicaments contre la maladie d'Alzheimer

Question au Gouvernement n° 1080

Texte de la question

DÉREMBOURSEMENT DE MÉDICAMENTS CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER

M. le président. La parole est à Mme Laure de La Raudière, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

Mme Laure de La Raudière. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé.

Madame la ministre, c'est en pleurs que sont venus me voir deux proches de patients atteints de la maladie d'Alzheimer, à la suite du déremboursement des médicaments prescrits contre cette maladie. Ils m'ont expliqué que leurs conjoints malades, s'ils ne prenaient pas ce médicament, étaient totalement perdus, agressifs ou apathiques, selon les cas. Ils étaient très inquiets d'un quotidien qui sera encore plus difficile à vivre avec leurs conjoints. Aucune solution de remplacement ne leur a été proposée.

La Haute autorité de santé considère ces médicaments comme plus nocifs que bénéfiques, et recommande de se tourner vers des thérapies douces. Aux yeux des aidants, des proches et même des médecins, cette décision n'est pas cohérente. Si ces médicaments sont réellement dangereux, pourquoi ne pas les retirer du marché ? S'ils sont utiles, pourquoi ne plus les rembourser ? C'est réellement prendre le risque d'une médecine à deux vitesses dans le traitement de cette maladie.

Dans mon département d'Eure-et-Loir, en pleine désertification médicale, toutes les familles savent que l'accès à des psychomotriciens, à des orthophonistes, à des psychologues et à des psychiatres est extrêmement difficile, voire impossible. Il faudra plusieurs années pour proposer un accompagnement répondant à cette situation.

Aussi, madame la ministre, afin de rassurer tous les proches des malades d'Alzheimer, ne serait-il pas utile de surseoir au déremboursement de ces médicaments dans les départements où les structures d'accompagnement et de soins adaptés n'existent pas, ou n'offrent plus de places disponibles, comme c'est le cas en Eure-et-Loir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, je comprends l'inquiétude des familles face à l'annonce du déremboursement dont vous avez parlé, annonce qui, vous le savez, est ancienne. Ces médicaments avaient été évalués une première fois en 2011. La Haute autorité de santé, qui avait émis des doutes sur leur efficacité, avait demandé de nouvelles études.

Une nouvelle évaluation, menée cinq ans plus tard, en 2016, a conduit à considérer que, le service médical rendu étant insuffisant, ces médicaments ne devaient plus être remboursés par la solidarité nationale.

Vous m'adressez la question que tous les Français se posent : si ces médicaments sont plus nocifs que bénéfiques, pourquoi ne pas les retirer du marché ? Cela tient à ce que l'autorisation de mise sur le marché dépend d'une agence européenne, l'Agence européenne des médicaments. Un État ne peut donc retirer un médicament du marché : il faut un avis européen.

Tout ce qu'un État peut faire, c'est dérembourser. C'est donc ce que font les autres pays européens dotés d'agences d'évaluation semblables à la Haute autorité de santé.

Tout l'argent de ce remboursement – je dis bien : tout l'argent – sera réorienté vers les centres qui prennent en charge les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, notamment pour augmenter les prises en charge non médicamenteuses. C'est cela, en effet, que la Haute autorité de santé suggère. Depuis un an, elle a émis un guide de bonnes pratiques et d'orientation des malades, qui vise à les réorienter vers des thérapeutiques non médicamenteuses.

Dans de nombreux établissements d'hébergement pour personnes âgées – EHPAD –, nous ouvrons à la journée des lits d'hébergement, de répit, pour aider les familles et faire en sorte que les patients soient stimulés et accèdent aux thérapies non médicamenteuses.

Ces thérapies, nous allons devoir les développer pour tous les malades : c'est l'enjeu du futur. Il ne sert à rien d'exposer les malades à des effets secondaires nocifs, à des hospitalisations et à une moindre qualité de vie. Toutes les associations de médecins généralistes, qui observent au quotidien les effets secondaires de ces médicaments, sont favorables à leur dérembourser. C'est là un enjeu de santé publique pour mieux accompagner nos malades vers la qualité de vie que nous leur devons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1080

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juillet 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 juillet 2018](#)